

Les projets d'actions collectives de prévention : des espaces de « dispute professionnelle » ?

Cédric Gouvenelle¹, Rix-Lièvre Géraldine², Coutarel Fabien³, Thorin Florence⁴

¹ AIPST 18 – Laboratoire ACTé, université Blaise Pascal, Clermont-Université, BP 104, 63172

² Laboratoire ACTé, université Blaise Pascal, Clermont-Université, BP 104, 63172

³ Laboratoire ACTé, université Blaise Pascal, Clermont-Université, BP 104, 63172

⁴ AIPST 18, Technopole Lahitolle 8 rue Maurice ROY – CS 90005- 18022 BOURGES CEDEX

Depuis 2002, la loi impose la pluridisciplinarité au sein des Services Interprofessionnels de Santé au Travail (SIST). Cette prescription n'est pas sans poser de difficultés (Debuc, 2015) notamment dans une période marquée par un déficit numérique de médecins du travail. Malgré une volonté politique affichée au sein de l'Association Interentreprises de Prévention et Santé au travail du Cher (AIPST 18), la mise en œuvre de projets d'actions collectives de prévention efficaces ne se décrète pas. L'activité des personnels issus de différents corps de métiers s'en trouve transformée. Si cette transformation peut être subie, il s'agit dans ce travail d'envisager les leviers et freins à la constitution d'un réel collectif de travail interdisciplinaire offrant des opportunités de développement professionnel pour chacun. Selon Clot (2008), ce développement professionnel peut être supporté par des débats sur le travail, des débats inter-métiers dans notre cas : la dispute professionnelle.

Notre recherche consiste à étudier dans quelle mesure certains groupes de travail mis en place par l'AIPST 18 constituent des espaces de débats sur le métier. Ces groupes réunissent les membres des équipes pluridisciplinaires afin de développer des projets d'actions collectives de prévention en santé au travail à destination des adhérents.

L'observation participante au sein de l'AIPST18 nous permet de mettre en évidence que les travaux de ces groupes ouvrent des espaces de dispute professionnelle et supposent pour chacun des acteurs d'argumenter face aux autres pour convaincre. Durant ces travaux émergent des « mises en visibilité du quotidien du travail de chacun des corps de métier, des partages de savoir-faire pour réussir » (Clot, 2008), mais aussi, l'acceptation de compromis, pour faire aboutir la mission commune. L'élaboration de nouvelles règles de métier est précisément ce que Caroly (2010) présente comme une condition à l'existence d'un collectif de travail. Ces interactions sont pour les équipes pluridisciplinaires, au delà du travail, des occasions de développement professionnel.

Dans la mesure où la dispute professionnelle émerge dans certains groupes de travail ou à certains moments particuliers dans leur fonctionnement, il devient essentiel de comprendre les conditions qui favorisent son émergence. Dans ce sens, ce travail doit se poursuivre en interrogeant notamment les dynamiques des asymétries cognitives et institutionnelles (Rix-lièvre, 2010) qui s'érigent en levier ou au contraire en obstacle à ces débats sur le métier.

Ainsi, dans une démarche qui s'inscrit dans une logique transformative de l'activité, cette recherche aboutira à proposer des recommandations pour une aide à la prise de décision concernant les évolutions des organisations du service de santé au travail.

Caroly, S. (2010). L'activité collective et la réélaboration des règles : des enjeux pour la santé au travail. *HDR, Université Victor Segalen-Bordeaux II*.

Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Paris: PUF.

Debuc, T. (2015). La prévention des risques professionnels - une aire de jeux privilégiée pour la pluridisciplinarité - Quelle pluridisciplinarité? Quelles perspectives ? Dans H. François, *La dynamique des métiers de l'ergonomie* (pp. 62-66). Toulouse: Octarès.

Rix-lièvre, G. (2010). Vers une confrontation à une perspective subjective située. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 358-379.